

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIK DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 11 JANVIER 1886

La dernière cartouche

Nous cueillons dans l'Événement, journal républicain avancé, une phrase qui résume assez bien la situation.

Conjurant ses amis de se rallier tous au ministère Freycinet, il s'écrie :

« La majorité ne voudra pas, ne pourra pas refuser son concours au ministre. La période que nous traversons est dure, aiguë, critique même. Ce n'est pas la dernière cartouche de la République que nous allons tirer : nous n'avons plus le droit de commettre une seule faute. »

Il est certain qu'après le cabinet Freycinet, les républicains n'ont plus d'autre ressource, c'est-à-dire plus d'autre cartouche, qu'un ministère Clémenceau.

Or, en dépit de tous les talents connus et inconnus que l'on prête généreusement au chef de l'extrême-gauche, le pouvoir sera plus stérile encore entre ses mains que dans celles de M. de Freycinet.

Esprit entier, absolu et profondément utopique, M. Clémenceau, par le fait seul de sa présence au pouvoir, achèverait de diviser les républicains dans le Parlement et dans le pays. En accordant aux révolutionnaires de Paris l'autonomie municipale, il donnerait le coup de grâce au gouvernement central, et consacrerait l'effacement depuis longtemps prévu du parlementarisme républicain dans la commune légale. Enfin, ses prétendues réformes transformeraient en un véritable cataclysme la crise financière qui sévit en ce moment !

Mauvaise, mauvaise cartouche, ressource déplorable pour la République que ce ministère Clémenceau auquel le parti républicain serait forcément obligé de recourir, si le cabinet Freycinet venait à échouer !

Nous sommes même certain que les deux tiers des républicains de France aimeraient mieux courir les chances d'une dissolution et d'une dernière bataille électorale que de tenter l'expérience d'un cabinet Clémenceau.

Il ne faut donc pas dire avec l'Événement que le ministère Freycinet est une des dernières cartouches de la République parlementaire : c'est la dernière.

Après celle-là, les hommes qui détiennent le pouvoir, en vertu de la Constitution de 1875, devront passer la main à d'autres.

C'est un nouveau régime qui commencera.

Naturellement, on va attribuer à l'esprit de parti les pronostics fâcheux que nous inspire le ministère Freycinet.

Et cependant, quand on compare la tâche du nouveau ministre avec les moyens dont il dispose, est-il possible de croire à son succès ?

On nous dit : M. de Freycinet ne se propose que trois buts :

1° Rétablir l'ordre et la discipline dans l'administration ;

2° Rétablir l'ordre et l'équilibre dans les finances ;

3° Enfin, achever le règlement des questions coloniales.

On appelle cela une tâche « modeste ! » mais il y a là de quoi couper la vie entière d'un homme de génie, cet homme disposé à d'un pouvoir en quelque sorte illimité.

Rétablir l'ordre et la discipline dans l'administration ! C'est facile à dire, mais avec le système parlementaire actuel c'est impossible à faire !

D'où viennent le désordre et l'anarchie auxquels on veut remédier ? Des empiètements continus du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Ce ne sont plus les ministres qui placent, déplacent et révoquent les agents de l'administration, du haut en bas de l'échelle : ce sont les députés.

Certes, ce n'est pas M. de Freycinet qui relèvera le pouvoir exécutif abaissé. Il a proclamé qu'il entendait observer vis-à-vis de la Chambre une politique de déférence absolue ; en d'autres termes, qu'il ne refuserait rien, pas même la lune, aux députés. On peut donc compter sur lui pour abandonner l'administration à tous les caprices des représentants, soumis eux-mêmes à la domination despotique des clubs et des comités électoraux.

Le ministère de déférence achèvera la désorganisation de l'administration.

Nous ne lui demandons pas comment il s'y prendra pour rétablir l'équilibre dans nos finances sans emprunts et sans impôts nouveaux, dans un moment de crise économique comme celui-ci. A moins que M. Sadi-Carnot ne possède, à un degré éminent, les talents d'un faux-monnayeur, nous l'attendons à l'épreuve.

Et nous ne parlons pas des entraves de toutes sortes que le parti républicain jettera dans les jambes de son dernier ministre.

C'est très joli de dire : « Nous voulons faire trêve à la politique pour ne nous occuper que des affaires ! » Mais les députés qui composent votre majorité bigarrée, sont arrivés par la politique et non par les affaires. Les comités dont ils relèvent entendent qu'ils fassent de la politique, et de la bonne guerre au clergé, aux évêques, aux vicaires, aux préfets « orléanistes », aux rentiers, aux aristocrates enfin !

Un beau jour, du moment où le président du conseil viendra déposer sur le bureau une bonne petite loi d'affaires, laborieusement préparée, vous verrez tout à coup quelque tartarin de l'extrême gauche, demander à interpellier le gouvernement sur la grande conspiration orléaniste ! Adieu les affaires !

La politique fleurira de plus belle, jusqu'à ce qu'une interpellation amène le patarfas de la fin !

Et ce ne sera pas long tout cela. Un mois d'affaires et deux mois de politique suffiront pour brûler la dernière cartouche.

NOUVELLES DU JOUR

Le traité avec les Hovas

Le texte authentique de traité de paix conclu avec le gouvernement Hova est arrivé hier à Paris.

Un ministère des colonies

D'après l'Événement on affleurerait hier à la Chambre que le gouvernement n'a pas abandonné l'idée de constituer un ministère des colonies. Mais le cabinet ne pouvait proposer un décret dans ce sens à la signature du Président de la République qu'après l'avoir fait sanctionner par le Parlement.

Le ministère déposera donc une demande de crédits supplémentaires. Si les Chambres votent ces crédits, on s'occupera alors de pourvoir à la nomination du titulaire du nouveau portefeuille.

Les funérailles de M. de Falloux

Pendant la cérémonie des obsèques de M. le comte de Falloux, M. le comte de Blois a reçu de Monsieur le comte de Paris, qui est à Cannes, la dépêche suivante :

« J'apprends que le service funèbre pour le comte de Falloux sera célébré aujourd'hui à Angers. Je tiens à vous dire que je m'associe de tout cœur aux hommages que de nombreux amis vont rendre à la mémoire de votre illustre oncle. Personne ne ressent plus vivement que moi la perte de cet homme d'État si éminent, dont le cœur était si français, le jugement si juste, le conseil si éclairé, le commerce si séduisant et si instructif. Je partage votre douleur et me joins à vos prières. »
Comité de Paris.

L'exposition de 1889

Le Gaviols croit avoir que le choix du commissaire-général de l'exposition de 1889 est décidé en principe, et que c'est M. Berger qui sera investi de la direction de cette grande entreprise.

Les comités impérialistes chez le prince Victor Napoléon

Paris, 10 janvier. — Ce matin, les présidents des comités du département de la Seine se sont réunis chez S. A. I. le Prince Victor Napoléon.

Ils ont été introduits par leur président, M. de Cassagnac et par M. Marius Martin, vice-président.

En les présentant au Prince, M. de Cassagnac s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur, maintenu par votre confiance à la tête des comités du département de la Seine, j'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse Impériale leurs présidents. »

Ils ont été introduits par leur président, M. de Cassagnac et par M. Marius Martin, vice-président.

« J'ai l'honneur de vous adresser mes respects et de vous adresser mes vœux de reconnaissance et de confiance. Notre cause restera toujours la cause du peuple : nos droits et nos intérêts sont identiques ; ils ne peuvent atteindre leur triomphe commun que de la manifestation directe du suffrage universel. »

« En dehors du suffrage universel, en effet, et des Napoléons, dont il a toujours été le principe et la force, on n'arriverait qu'à des expédients sans durée. La solution définitive et digne de la France ne peut émaner que de l'Appel au peuple. »

Élections législatives le 14 février

C'est seulement pour le 14 février prochain que sont convoqués les électeurs des départements dont les élections ont été invalidées. C'est à peu près l'expiration du terme que le loi accorde. Dans le cas particulier où se trouvent les départements de l'Ardèche, de la Lozère, de la Corse et des Landes, il y a lieu de s'étonner qu'on leur applique un traitement distinct de celui qui a été appliqué au département de la Seine, dont les électeurs ont été convoqués à bref délai.

L'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel

Rome, 10 janvier. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel, les drapeaux des édifices publics ont été mis en berne.

Le roi, la reine, le prince royal ont assisté, au Panthéon, à une messe basse. Ils ont été reçus à la porte de l'église par le clergé, Mgr Azino, le chapelain de la cour, et une députation de vétérans, parmi lesquels on remarquait M. Cairoli.

Dans beaucoup de villes, on a célébré cet anniversaire par des discours, des inaugurations d'inscriptions, des distributions de secours, etc.

M. de Bismark et le Vatican

Rome, 10 janvier. — M. de Bismark a adressé au cardinal Jacobini une longue dépêche pour remercier le pape de la décoration du Christ qu'il lui a envoyée.

Le gouverneur-général de l'Algérie

Alger, 10 janvier. — La plupart des journaux algériens s'élevaient contre le remplacement du gouverneur-général qui aurait pour effet d'empêcher la colonie de recueillir les fruits des expériences acquises.

LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE

A la plupart des expositions nos produits remportent les plus hautes récompenses, et cependant ils sont moins recherchés à l'étranger que les produits des autres nations.

D'où vient cette contradiction ? Un jugement que vient de rendre la huitième chambre correctionnelle de la Seine va nous le dire. C'est une histoire qui ne laisse pas que d'être piquante.

« Done, au mois de mars dernier — le jugement est du 29 décembre 1885, mais les instructions ne sont pas en un jour — une maison de commission de Paris présentait au service de la douane centrale une balle de tissus anglais destinés à être réexportés en Espagne. Il ne s'agissait que de faire admettre ces tissus pendant quelque temps en entrepôt : simple formalité, qui ne pouvait, en principe, soulever aucune objection. »

Par quel hasard on par quel inspiration le service des douanes eut-il des doutes sur l'exactitude de la déclaration ? Il voulut procéder à la vérification des tissus anglais et il constata qu'ils étaient revêtus d'étiquettes portant la marque suivante : « Paris. — Produits français. » Ces étiquettes avaient été apposées en Angleterre. Le but du dépôt du colis dans un entrepôt de Paris devenait évident : c'était un surcroît de précautions, destiné à donner à la marchandise anglaise tous les caractères extérieurs d'un produit français.

Procès-verbal fut dressé, et des poursuites furent engagées, à la diligence du procureur de la République, contre la maison de commission. Celle-ci plaida la bonne foi. Elle n'avait servi que d'intermédiaire. Elle ignorait la fraude commise. Elle la regretta vivement et ne s'y fut certainement pas associée.

Le tribunal a été de cet avis. Il a reconnu que le commissaire mis en cause par le procès-verbal était resté étranger à la fraude. Les juges étaient armés, néanmoins, pour la punir dans une certaine mesure. La loi du 23 juin 1857 a, en effet, expressément autorisé par son article 14, « même en cas d'acquiescement », la confiscation des produits revêtus d'une marque contrefaite ou frauduleusement apposée. En conséquence, le Tribunal a prononcé la confiscation des tissus saisis, et il a, de plus, condamné le prévenu aux dépens. La concurrence déloyale, que les fabricants anglais avaient cherché à faire aux tissus français, s'est trouvée, dans ce cas particulier, empêchée. Mais, pour une saisie qui est effectuée, combien de colis échappent à la vigilance de la douane !

La nouvelle session Parlementaire

Les Chambres ouvrent, on le sait, leur session ordinaire de 1886 demain mardi. L'ordre du jour de la séance de rentrée vient d'être réglé conformément au règlement intérieur de chacune d'elles.

Au Sénat, il ne comporte que : tirage au sort des bureaux et fixation de l'ordre du jour ultérieur. Le Sénat sera présidé par son doyen d'âge et fixera, à la séance suivante, l'élection de son bureau. Le doyen d'âge au Sénat est un membre de la droite, M. Kuhl-Bernard ; mais l'état de sa santé ne lui permettra pas plus que l'année dernière, d'exercer la présidence, et c'est le membre venant après lui par rang d'âge, M. Carnot père, qui, comme en janvier 1885, sera appelé à présider le Sénat.

A la Chambre, l'ordre du jour est prévu d'avance par le règlement. Il porte élection

du bureau. Le fauteuil sera occupé par le doyen d'âge qui est, on le sait, M. Blanc, de la Savoie.

Suivant toutes probabilités, le bureau sortant, élu il y a deux mois à peine, sera réélu tout entier sans contestation, sous réserve du remplacement de M. Develle, le nouveau ministre de l'Agriculture, à la vice-présidence.

Pour le siège vacant de M. Develle à la vice-présidence, le candidat sera évidemment pris dans la même fraction de la majorité républicaine que celle à laquelle appartient le ministre de l'Agriculture. Aucun choix n'est encore arrêté. Parmi les noms mis en avant on cite MM. Casimir-Perier (Aube), Antonin Proust, Cochery.

L'élection du bureau devant précéder toute délibération et devant tout occuper au moins la séance tout entière de mardi, la lecture du message présidentiel et celle de la déclaration ministérielle n'auront lieu qu'à la séance de jeudi, à moins que la Chambre ne décide de renoncer à son congé ordinaire de mercredi.

Le conseil des ministres, en prévision de ce fait, a décidé de ne s'occuper de ces deux documents que lundi et mardi matin, dans des conseils spéciaux qui seront tenus ces deux jours-là.

C'est M. Grévy lui-même, dit le Rappel, qui rédige son message ; quant à la déclaration ministérielle, c'est M. de Freycinet qui s'est chargé de la rédiger. Le sien en sera conforme aux indications qui ont été données.

Suivant l'usage, le gouvernement déposera le projet de budget de 1887 sur le bureau de la Chambre dans le courant et probablement dans la première quinzaine du mois de février de manière à ce que la commission du budget puisse être nommée avant les vacances de Pâques.

Le ministre de la guerre espère réduire ses dépenses de 40 millions et le ministre de la marine de 10 millions ; total, 50 millions.

Ensuite on songe à consolider les obligations sexennales qui restent à rembourser et qui ont été créées pour les besoins du budget extraordinaire. Le chiffre total de ces obligations s'élève à 531 millions remboursables en six ans, à raison de 100 millions par an pour les cinq premières années. Si par une transformation autorisée par les Chambres, on consolidait ces obligations en 3 0/0 amortissable, par exemple, on diminuerait sensiblement l'annuité de remboursement à inscrire au budget et la différence constituerait une ressource immédiatement disponible et applicable à l'équilibre du budget.

Enfin, comme nous l'avons dit, si ces mesures ne suffisaient pas, on élèverait les droits sur l'alcool de la quantité nécessaire pour parer à l'insuffisance de ressources.

Tel est le mécanisme, d'après le même journal, du projet de budget proposé par M. Sadi Carnot. Le ministre des finances a instantanément prié ses collègues de réduire le plus possible les crédits de leurs départements respectifs de manière à faciliter l'exécution de ce plan financier.

PROMETTRE ET TENIR... FONT DEUX

Brive, 9 janvier. — Une aventure assez singulière et des plus désagréables vient d'arriver à notre député, M. Labrousse. M. Labrousse et ses quatre collègues de la Corrèze s'étaient présentés aux électeurs avec un programme radical et antifévrier. On y condamnait particulièrement l'expédition du Tonkin, il fallait rappeler nos troupes, refuser tout crédit, etc. Or, dans le vote des 80 millions, deux des députés corréziens seulement, Vaucher et Borie, ont refusé ce nouveau crédit. De là, des plaintes nombreuses et des télégrammes d'indignation adressés aux députés tonkinois. Voici que dimanche dernier, un grand nombre de citoyens de Brive et des environs sont allés planter un mai devant la demeure de M. Maillard, récemment nommé député de la Seine.

MM. Doise et Labrousse, nouvellement arrivés de Paris, s'étaient joints au cortège. Après des bombes et des pétards, un conseiller municipal de Brive a pris la parole, et, sous le nez de M. Labrousse, a prononcé ces paroles : « Il faut que M. G. Maillard soit à l'avant d'un dépoté de la Corrèze... Nous nous vengeraons avec lui de ces trois députés, qui après tant de promesses faites aux électeurs, les 4 et 15 octobre, viennent de trahir leurs serments de fidélité... Citoyens, devant ces trois détracteurs politiques, serions de plus en plus nos rangs... Des acclamations ont salué cette fédération. M. Labrousse n'a pu que répondre que devant cet outrage il se retirait. Il s'est retiré en effet, accompagné des huées de la foule. Promettre et tenir font deux, les électeurs doivent s'en apercevoir. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Perfectionnements et procédés nouveaux

Presses de peigneuses à servage sans érou, par MM. William fils et Cie. — On sait que, dans la plupart des machines à peigner, le lin et le chanvre, les « poignées » de filaments sont semées entre des « presses », maintenues par un bouton central avec érou. Ce système présente plusieurs inconvénients ; le serrage et le desserrage de l'érou exigent un certain temps et nécessitent l'emploi d'une clef ; de plus, l'érou se perd facilement.

MM. William fils et Cie substituent au bouton, un goujon taraudé, dont le filet n'a d'autre but que de régler, à volonté, l'écartement des plaques de la presse. Le goujon est terminé par une coiffure ou mortaise, dans laquelle s'engage un coin, actionné à l'aide d'un levier (solidaire de la plaque supérieure). Le serrage ou le desserrage s'effectue en une fois et d'une façon comparable à la manœuvre d'une « presse à copier » à levier. Ajoutons que la forme du coin s'oppose au desserrage spontané de la presse pendant le peignage.

Broyage et teillage des matières textiles par M. Gavelle. — Avec les appareils brevétés par M. Gavelle, les lices supérieures, comme dans les peigneuses ci-dessus, descendent et remontent alternativement entre les lames rigides et métalliques, unies ou détachées arrondies ou à angles vifs, s'engrènent les unes dans les autres. Montées tantôt sur des chaînes sans fin parallèles, tantôt sur des arcs de cercle symétriques, doués d'un double mouvement alternatif, vertical et transversal, ces lames possèdent un développement égal à la vitesse des poignées, de manière à produire sans arrachages, le bris des parties corticales.

Pour assouplir la filasse broyée et détacher la chénevote adhérente aux filaments, M. Gavelle fait ensuite passer les poignées entre deux mâchoires superposées, dont l'une fixe et l'autre animée d'un mouvement de va-et-vient transversal. Lorsque les poignées descendent, les deux mâchoires s'écartent pour livrer passage ; au moment où les poignées remontent, les mâchoires se rapprochent, celle de dessous n'agissant que par pression, celle de dessus par friction.

La broyeuse et la teilleuse peuvent être adaptées en avant des peignes et sur le même bâti ou bien constituer des machines distinctes de la peigneuse.

Séchage combiné par contact et par air chaud ambiant, par MM. Pierron et Dehaire. — Le procédé est basé sur cette observation qu'en été, lorsque l'air extérieur est sec et chaud, le séchage des étoffes au contact de cylindres chauffés s'obtient beaucoup plus rapidement qu'en hiver, lorsque l'atelier est froid et humide. On n'ignore pas, en effet, que si l'air est à 15 degrés centigrades (température moyenne) est saturé par 13 grammes d'eau, le même volume d'air porté à 60 degrés pourra absorber 105 grammes.

FEUILLETON DU 12 JANVIER. — N° 29

LE

LIEUTENANT BONNET

DEUXIÈME PARTIE

— Rien, mon lieutenant, répondit le soldat, qui était parvenu à faire disparaître le mouchoir dans sa poche.

Puis tout de suite, avec une volubilité nerveuse :

— La chambre de mon lieutenant est en état, il trouvera tout en état, tout en état.

— Bien ; vous pouvez vous en aller, je n'ai pas besoin de vous.

L'ordonnance ne se le fit pas dire deux fois, il détalait grand train en tenant le fourreau de son sabre de la main gauche ; sur les cailloux de la rue ses godaillots trop larges claquaient comme des battoirs.

— Qu'est-ce qu'il a donc aujourd'hui ? demanda Bonnet ne comprenant rien à cette suite embarrassée :

— La logeuse hésita un moment, puis souriant :

— C'est que je vas vous dire, il a de l'ambition ce bon Godailler.

— Quelle ambition ?

— Celle de devenir soldat de première classe et même... caporal.

Les idées ambitieuses de Godailler firent rire

Bonnet, car si un jeune soldat avait jamais été gauche, maladroit, emporté et ahuri c'était bien ce paysan lourdeau qui renversait tout sur son passage et ne comprenait ce qu'on lui disait que longtemps après qu'on avait parlé. Et cependant cette ambition était vraie, c'était elle qui l'avait fait ordonnance, et c'était elle qui maintenant le poussait à devenir caporal. En arrivant au régiment il ne voulait rien et ne pensait qu'à retourner à ses vaches, mais quand il avait vu que les ordonnances étaient exemptés de bien des corvées sinon de toutes et gagnaient quatre sous par jour, quand par les récits de ses camarades il avait appris à la chambre, que chez le lieutenant-colonel il y avait trois ordonnances dispensés de théorie, de factions et d'exercice, qui tous les soirs l'éclairaient le fond des casseroles qu'ils récuraient pendant la journée et dans lesquelles un quatrième ordonnance qui avait repris son ancien métier de cuisinier, frottait des nourritures extraordinaires, — quand il avait senti l'ordonnance du sous-lieutenant Carrel parfumé des pommades et des eaux desententeurs qu'il chipait à son officier, il s'était dit que cela valait mieux que d'être tout bêtement soldat et il était entré au service de Bonnet.

Malheureusement, chez le lieutenant Bonnet il n'y avait ni casserole à lécher, ni pommade à chiper ; un service tout bête : brosser les uniformes astiquer le sabre, cirer les bottes, ça n'était pas drôle ; ah ! s'il avait eu la chance de tomber chez le lieutenant Derodes, dont l'ordonnance rentrait éméché presque tous les soirs, en voilà un qui avait de l'agrément. C'était alors qu'une ambition plus haute s'était formée dans son cerveau, qui s'ouvrait : celle de devenir sous-officier.

— Il faut vous dire, continua madame Raveau, que ce garçon qui ne sait pas lire veut apprendre son métier de soldat, il me fait lire ses mouchoirs d'instruction militaire, et il faut que je lui dise tout, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, jusqu'à « Fabrique de E. Renault, à Rouen » ; les instructions et les histoires qui sont autour ; aujourd'hui c'était le mouchoir du démontage et remontage du fusil modèle 1874 ; c'est bien instructif tout de même ; il vous écoute sans avoir l'air de comprendre un mot, mais le lendemain il vous répète ce qu'on lui a dit la veille, presque sans se tromper ; il n'est pas si bête qu'il paraît.

— Et ça, au contraire.

Cette histoire de Godailler avait intéressé Bonnet, le lendemain matin quand l'ordonnance vint pour son service habituel il l'interrogea :

— Pourquoi donc vous êtes-vous sauvé hier comme un voleur en m'apercevant ?

Godailler, en train de broser un dolman, laissa tomber sa brosse, puis en voulant la rattraper il lâcha le dolman ; dans le commencement Bonnet le grondait de ces maladrotes, mais le pauvre garçon était bâti de telle sorte que plus on le grondait plus il était maladroit.

— Il n'y avait pas de quoi vous sauver continua Bonnet, madame Ravant m'a conté qu'elle vous lisait vos mouchoirs d'instruction, il n'y a pas de mal à ça, au contraire.

Ces bonnes paroles rendirent la vue à Godailler, qui cherchait la brosse tombée sous une chaise sans pouvoir la trouver et qui finit par mettre la main dessus.

— Vous n'allez donc pas à l'école ? continua Bonnet.

— Si, mon lieutenant.

— Eh bien, pourquoi n'apprenez-vous pas à lire ?

— Je ne peux pas.

— Comment, vous ne pouvez pas ?

Godailler hésita un moment, rouge comme un pantalon, puis faisant un effort de courage :

— Quand ça commence, dit-il, je vas comme les autres, mais quand arrive « tas de brutes », la sueur me coule dans les mains, je ne peux plus rien dire, je n'y vois plus, ça me danse devant les yeux.

Une idée traversa l'esprit de Bonnet.

— Si je vous apprenais à lire.

La confusion coupa la parole à Godailler.

— Oh ! mon lieutenant, balbutia-t-il.

— Vous ne voulez pas ?

— Je voudrais bien, mais, vous auriez trop de mal.

— C'est mon affaire, cela marchera si vous vous appliquez.

— C'est les tas de brutes.

— Il n'y en aura pas.

— Je pense bien.

Et Godailler se mit à rire silencieusement, la bouche ouverte en O, les yeux écarquillés.

— Vous êtes content ?

— Bien sûr, on apprend tout de même au régiment ; en arrivant je n'ai pensé qu'à me la faire douce, mais à voir les autres, les idées viennent ; il y en a qui n'étaient pas plus malins que moi quand ils ont commencé et qui sont sergents aujourd'hui.

— C'est bien, vous viendrez demain à trois heures.

— Il s'arrêta court.

— C'est un v, c'est un u, dit Bonnet.

— Je vois bien... un v, un u, et il balbutia.

A ce moment trois heures sonnerent à l'horloge d'un couvent voisin, et Bonnet, jusque-là calme et patient, donna un coup de poing sur la table.

— Vu, vu, cria-t-il, vu ; recommencez.

Mais ce fut en vain. Godailler qui avait bien vu « René » ne put pas le relire.

— Vous moquez-vous de moi ? demanda Bonnet d'une voix irritée, vous me prenez mon temps et vous restez-là à bâiller comme un poisson : « René » a vu la lune ! allez donc.

Tout fut inutile : bien que les « tas de brutes » n'eussent pas roulé, Godailler qui avait bien commencé était maintenant paralysé, la sueur lui coulait dans les mains, il ne pouvait plus rien dire, sa gorge serrée ne pouvait même plus articuler les mots.

En le voyant ainsi, Bonnet eut un mouvement de retour sur lui-même.

— Vous reviendrez demain, dit-il d'un ton radouci, presque affectueux, aujourd'hui je suis impatient, irrité, ça irait mal, demain je vous prom